

BULLETIN D'INSCRIPTION RANDONNEE:

NOM:

Prénom:

Adresse:

CP & VILLE:

E-mail:@.....

J'accepte les conditions du règlement

Fait à

Le / /

Bulletin à retourner accompagné de votre chèque à l'ordre de l'APEL Du Collège
à l'adresse suivante: Syndicat d'initiative / APEL 1, Place des halles 49440 Candé

Règlement disponible sur www.4c-cande.fr/agenda/office de tourisme page

Renseignements: syndicat d'initiative: 02 41 92 73 19

Participants:

Nbre Adultes

Nbre Enfants

Nbre Tartiflettes

Une Organisation

apel
Le souffle de la liberté

APEL Collège Ste Emilie

CANDE

DIMANCHE 16 OCTOBRE 2016



RANDONNEE

Parcours 10 kms, 14 kms, 19 kms

Rando: 3€ (Adulte), 2€ (-12 ans)

Départ de 8 h à 10 h au self du
Collège

TRAIL OFF

(course sans classement)

Semi-urbain 10kms: 5€

Semi-urbain 19kms: 8€

Départ 9h30 pour les deux courses
au Collège

Inscription sur place: + 2€

Restauration sur place: Tartiflette - Dessert - Café: 4€

Parking Place de l'église

RAVITAILLEMENT, COLLATION sur les parcours

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

L'organisateur se réserve le droit de toute modification ou annulation

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

TERRENA
LA NOUVELLE AGRICULTURE

AMBIANCE INFORMATIQUE
une autre idée du service

Ville de
Candé

SYNDICAT D'INITIATIVE

Collège
Sainte
Emilie

Jacques
BRECHETEAU
Vente
de pommes
au détail
Vente aux particuliers
La Porte - CANDÉ
06 82 02 08 26

MARTY SPORTS

L'INNOVATION par la CONCEPTION et la FABRICATION
INNOVATION by DESIGN and MANUFACTURING

Règlement des courses

Art-1 : Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés dès 16ans pour le 10 km et dès 18ans pour le 19km

Art-2: les inscriptions seront prises en compte par mail ou courrier, après acquittement des droits d'engagements et après vérification des certificats médicaux ou des licences.

Le total des participants, est limité à 300 coureurs (euses) possibilité d'inscription sur place si quotas non atteints.

Les licenciés FFA et Triathlon uniquement devront fournir une photocopie de leur licence sportive, les autres, un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition daté au plus tôt: 17 octobre 2015

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale signée.

Art-3: les dossards seront à retirer à la salle du collège, le jour de la course, à partir de 8h00.

Art-4: le départ du 10 km, et du 19km sera donné à 9h30

Art-5: les accompagnateurs en vélo sont interdits sur le parcours

Art-6: la sécurité médicale sera assurée par un organisme de secouristes

Art-7: le parcours sera balisé, ravitaillement en eau et solide est prévu

Art-8: les coureurs doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course

Sur les parties ouvertes à la circulation, les concurrents doivent se soumettre au code de la route.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de cet article

Art-9: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance

Art-10: les organisateurs s'autorisent à utiliser tout type d'images liées à cette manifestation.

Conformément à la loi informatique et liberté, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès aux données le concernant

Art-11: les concurrents devront respecter l'environnement

Art-12: les concurrents devront respecter le tracé. Les propriétés privées traversées retrouveront leur caractère privatif à l'issue des épreuves

Art-13: les concurrents devront venir en aide à un concurrent en situation difficile

Art-14: les concurrents devront respecter les bénévoles sans lesquels cette course ne pourrait avoir lieu

Art-15: cette course est sans classement

Art-16: l'inscription à l'une des courses des FOULEES DES VERGERS 2016 vaut accord de ce règlement.

Pourquoi un trail off (sans classement final officiel)?

Pour nous, l'esprit du trail nature c'est avant tout la découverte, la liberté, le plaisir, le partage. Il nous apparaît que la place obtenue à la fin de la course n'est pas la motivation première mais plus une contrainte, cela signifie qu'en signant le règlement du trail off, vous acceptez cette liberté.

BULLETIN D'ENGAGEMENT TRAIL OFF:

Non Licencié et licencié FFA: 5€ le 10kms / 8€ le 19kms (+ 2€ si inscription sur place)

NOM:

Prénom:

Date de Naissance: / /

Adresse:

.....

CP & VILLE:

E-mail:@.....

Licencié FFA: / Club: / N° Licence:

J'accepte les conditions du règlement

Fait à

Le / /

Sexe:

Masculin

Féminin

Parcours:

10 kms

19 kms

Tartiflette

Mineurs nés après le 15/10/1998 non licenciés FFA

(autorisation du responsable légal obligatoire)

Je soussigné(e):

Autorise mon fils/ma fille:

A participer aux 10 km des FOULEES DES VERGERS le dimanche 16 octobre 2016 à 9h30

Fait à

Le / /

Signature:

Bulletin à retourner accompagné de votre chèque à l'ordre de l'APEL Du Collège à l'adresse suivante: Syndicat d'initiative / APEL 1, Place des halles 49440 Candé
Ainsi que de votre certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course (si non licencié) et attestant obligatoirement de la non-contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition. (Sous peine de refuser la participation du candidat en l'absence de cette mention).

Possibilité d'inscription au syndicat d'initiative sur: si.cande@wanadoo.fr

Pas de chronométrage ni de classement officiel.

Règlement disponible sur www.4c-cande.fr/agenda/office de tourisme page

Renseignements: syndicat d'initiative: 02 41 92 73 19